



Projet de budget primitif pour l'exercice 2007

Cadre budgétaire & comptable



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme • culture & sport • solidarité • europe



Projet de Budget Primitif pour l'exercice 2007

Cadre Budgétaire et Comptable

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGION BRETAGNE

POSTE COMPTABLE DE RENNES

M 71

BUDGET PRIMITIF
voté par fonction

ANNEE 2007

- SOMMAIRE -

I – Information générales	
Informations statistiques et fiscales :	7
I – bis Présentation consolidée par programme des AP et des AE :	9 à 13
II – Présentation générale du budget :	
Vue d'ensemble du budget :	15 à 17
1- Budget – Récapitulation par groupes fonctionnels :	19 à 21
2- Equilibre financier du budget :	23 à 25
3- Balance générale du budget :	27 à 29
III – Vote du budget	
A- Section d'investissement	
Vue d'ensemble.....	31 à 33
90 – Opérations ventilées :	35 à 54
92 – Opérations non ventilées :	55 à 69
95 – Opérations sans réalisations :	71 à 73
B- Section de fonctionnement	
Vue d'ensemble :	75 à 77
93 – Opérations ventilées :	79 à 102
94 – Opérations non ventilées :	103 à 117
95 – Opérations sans réalisations :	119 à 121
IV – Présentation du budget selon la nomenclature stratégique : AP – AE – CP	123 à 143

Informations Générales

I - INFORMATIONS GENERALES	I
I - INFORMATIONS STATISTIQUES ET FISCALES	I

INFORMATIONS STATISTIQUES	Valeurs	INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS-	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE.)	2 906 197	1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	207,65 €/hab.
Population fictive	/	2. Produit des impositions directes / Population	64,77 €/hab.
Longueur de la voirie régionale (en km)	/	3. Recettes réelles de fonctionnement / Population	278,90 €/hab.
Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	10	4. Dépenses d'équipement brut / Population	116,97 €/hab.
Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	20 882 m ²	5. Encours de la dette / Population	122,62 €/hab.
		6. Dotation globale de fonctionnement / Population	83,01 €/hab.
		7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	13,57%
		8. Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,02 *
		9. Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	77,98%
		10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	40,55 €/hab.
		11. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,97%

INFORMATIONS FISCALES (N-2)		
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
	68,74 €/hab.	85,59 €/hab.

(1) Voir l'article L 4332-5 du code général des collectivités territoriales. Etabli sur la base de la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

* calculé à partir des taux moyens 2006 des régions de Métropole (hors Ile-de-France) [Source : D.G.C.L. « les budgets primitifs des régions en 2006 »]

**Présentation consolidée par programme
des AP et des AE**

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP		Chapitres	AP Votées
Programme 243	Améliorer la sécurité maritime	900	1 000 000,00
Programme 802	Développer les solidarités internationales	900	300 000,00
Programme 901	Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	900	160 000,00
Programme 1102	Fonds d'intervention régional	900	700 000,00
Programme 9000	Opérations mobilières et immobilières	900	4 292 500,00
Sous-total du chapitre		900	6 452 500,00
Programme 314	Encourager les évolutions pédagogiques des organismes de formation	901	500 000,00
Programme 321	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	901	4 000 000,00
Programme 331	Développer l'accueil, l'information et l'orientation et l'accompagnement des publics en difficulté	901	450 000,00
Sous-total du chapitre		901	4 950 000,00
Programme 211	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902	4 060 000,00
Programme 411	Développer les chartes de la vie lycéenne	902	130 000,00
Programme 421	Améliorer le cadre bâti des lycées publics	902	80 000 000,00
Programme 422	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902	16 500 000,00
Programme 431	Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics	902	15 400 000,00
Programme 432	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902	4 180 000,00
Programme 433	Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les lycées	902	500 000,00
Programme 443	Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires	902	20 000,00
Programme 444	Assurer les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien transférées par la loi du 13/08/04	902	30 000,00
Sous-total du chapitre		902	120 820 000,00
Programme 711	Accompagner et structurer les équipes artistiques, développer les industries culturelles régionales	903	4 072 000,00
Programme 721	Promouvoir la langue bretonne et l'expression galèse	903	392 000,00
Programme 731	Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural	903	5 100 000,00
Programme 741	Développer l'image et soutenir l'activité audiovisuelle	903	2 274 000,00
Programme 751	Développer le sport en région et contribuer à l'épanouissement de la jeunesse	903	2 200 000,00
Sous-total du chapitre		903	14 038 000,00
Programme 102	Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales	905	1 000 000,00
Programme 803	Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine	905	12 200 000,00
Sous-total du chapitre		905	13 200 000,00
Programme 601	Restaurer la qualité des eaux	907	6 415 000,00
Programme 602	Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel	907	800 000,00
Programme 603	Développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets	907	2 257 500,00
Programme 604	Valoriser les paysages et promouvoir l'écologie urbaine	907	8 600 000,00
Sous-total du chapitre		907	18 072 500,00

PRESENTATION DES AP

Libellé de l'AP		Chapitres	AP Votées
Programme 511	Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité	908	8 000 000,00
Programme 512	Moderniser le réseau ferré et les gares	908	29 115 000,00
Programme 521	Moderniser le réseau routier structurant	908	38 600 000,00
Programme 531	Moderniser les ports à vocation régionale	908	30 100 000,00
Programme 532	Moderniser les aéroports à vocation régionale	908	2 300 000,00
Sous-total du chapitre		908	108 115 000,00
Programme 211	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	909	5 610 000,00
Programme 212	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	909	1 850 000,00
Programme 213	Favoriser la création d'entreprises	909	1 100 000,00
Programme 221	Faciliter l'ingénierie financière	909	2 328 000,00
Programme 224	Faciliter les projets de développement et de diversification	909	9 500 000,00
Programme 231	Soutenir les pratiques agri-environnementales et l'aménagement de l'espace rural	909	6 000 000,00
Programme 232	Pérenniser et adapter les secteurs agricoles et agroalimentaires	909	4 800 000,00
Programme 241	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture	909	3 400 000,00
Programme 242	Développer l'économie portuaire	909	6 000 000,00
Programme 605	Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur	909	10 200 000,00
Sous-total du chapitre		909	50 788 000,00
TOTAL			336 436 000,00
AP de dépenses imprévues		950	1 500 000,00
TOTAL GENERAL			337 936 000,00

PRESENTATION DES AE

Libellé de l'AE		Chapitres	AE Votées
Programme 243	Améliorer la sécurité maritime	930	700 000,00
Programme 802	Développer les solidarités internationales	930	763 000,00
Programme 901	Renforcer la présence et la participation de la Bretagne en Europe et à l'international	930	1 490 000,00
Programme 1001	Mieux comprendre et mieux évaluer pour bien décider	930	700 000,00
Programme 1101	Valoriser la Bretagne et les innovations régionales	930	6 000 000,00
Programme 1102	Fonds d'intervention régional	930	1 300 000,00
	Sous-total du chapitre	930	10 953 000,00
Programme 311	Faciliter l'accès à l'emploi et à la qualification	931	5 200 000,00
Programme 312	Former tout au long de la vie	931	72 054 749,00
Programme 313	Assurer la rémunération des stagiaires	931	26 055 000,00
Programme 314	Encourager les évolutions pédagogiques des organismes de formation	931	1 000 000,00
Programme 315	Assurer les formations transférées par la loi du 13/08/04 relative aux responsabilités locales	931	44 820 000,00
Programme 321	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	931	34 500 000,00
Programme 322	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	931	50 000 000,00
Programme 331	Développer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des publics en difficulté	931	3 446 000,00
Programme 332	Développer l'observation de la relation emploi-formation	931	1 265 000,00
Programme 333	Participer aux programmes européens et participer aux échanges internationaux	931	493 000,00
	Sous-total du chapitre	931	238 833 749,00
Programme 211	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932	2 050 000,00
Programme 411	Développer les chartes de la vie lycéennes	932	3 400 000,00
Programme 421	Améliorer le cadre bâti des lycées	932	2 000 000,00
Programme 422	Participer aux investissements immobiliers dans les lycées privés	932	180 000,00
Programme 431	Améliorer les équipements pédagogiques dans les lycées publics	932	50 000,00
Programme 432	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les lycées privés	932	20 000,00
Programme 433	Développer l'usage des technologies d'information et de communication pour l'enseignement dans les lycées	932	285 000,00
Programme 441	Assurer le fonctionnement des lycées publics	932	28 600 000,00
Programme 442	Participer au fonctionnement des lycées privés	932	14 700 000,00
Programme 443	Participer à l'achat de livres et de matériels scolaires	932	8 385 000,00
Programme 444	Assurer les missions d'accueil, de restauration, d'hébergement et d'entretien transférées par la loi du 13/08/04	932	66 336 286,00
	Sous-total du chapitre	932	126 006 286,00
Programme 711	Accompagner et structurer les équipes artistiques, développer les industries culturelles régionales	933	17 400 000,00
Programme 721	Promouvoir la langue bretonne et l'expression galèse	933	3 980 000,00
Programme 731	Valoriser le patrimoine culturel, artistique et architectural	933	720 000,00
Programme 741	Développer l'image et soutenir l'activité audiovisuelle	933	2 356 800,00
Programme 751	Développer le sport en région et contribuer à l'épanouissement de la jeunesse	933	2 200 000,00
	Sous-total du chapitre	933	26 656 800,00

Programme 801	Participer à la promotion de la santé publique	934	950 000,00
Sous-total du chapitre		934	950 000,00
Programme 101	Agir pour un aménagement contractualisé des territoires	935	6 300 000,00
Programme 102	Construire une politique foncière adaptée aux enjeux des politiques territoriales	935	3 420 000,00
Programme 803	Faciliter l'accès au logement pour tous et soutenir les politiques de rénovation urbaine	935	200 000,00
Sous-total du chapitre		935	9 920 000,00
Programme 601	Restaurer la qualité des eaux	937	4 585 000,00
Programme 602	Sauvegarder et valoriser le patrimoine naturel	937	1 983 000,00
Programme 603	Développer une politique durable de l'énergie, de l'air et des déchets	937	1 358 500,00
Programme 604	Valoriser les paysages et promouvoir l'écologie urbaine	937	1 400 000,00
Sous-total du chapitre		937	9 326 500,00
Programme 511	Développer le transport ferroviaire de voyageurs et favoriser l'intermodalité	938	405 317 000,00
Programme 513	Adapter le transport routier de voyageurs régional structurant	938	385 500,00
Programme 531	Moderniser les ports à vocation régionale	938	821 000,00
Programme 532	Moderniser les aéroports à vocation régionale	938	361 000,00
Sous-total du chapitre		938	406 884 500,00
Programme 211	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	939	11 430 000,00
Programme 212	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	939	20 450 000,00
Programme 213	Favoriser la création d'entreprises	939	2 700 000,00
Programme 214	Construire des stratégies par filières	939	16 200 000,00
Programme 221	Faciliter l'ingénierie financière	939	300 000,00
Programme 222	Développer l'activité internationale des entreprises	939	6 500 000,00
Programme 223	Améliorer la qualité de l'emploi, développer l'égalité professionnelle et les compétences humaines	939	2 500 000,00
Programme 224	Faciliter les projets de développement et de diversification	939	3 000 000,00
Programme 225	Développer l'économie sociale et solidaire, aider l'emploi associatif et l'innovation sociale	939	6 610 000,00
Programme 231	Soutenir les pratiques agri-environnementales et l'aménagement de l'espace rural	939	4 650 000,00
Programme 232	Pérenniser et adapter les secteurs agricoles et agroalimentaires	939	5 700 000,00
Programme 241	Développer le secteur des pêches maritimes et l'aquaculture	939	2 500 000,00
Programme 242	Développer l'économie portuaire	939	100 000,00
Programme 605	Adapter la politique touristique aux exigences nouvelles du secteur	939	7 550 000,00
Sous-total du chapitre		939	90 190 000,00
TOTAL			919 720 835,00
AE de dépenses imprévues		952	1 500 000,00
TOTAL GENERAL			921 220 835,00